



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19h30 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 21/03/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Nadine MICHON, M. Loïc BOUCHARD, M. Alain NODIN, M. Pierre-Jean LIOBARD, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Françoise BRESSON, Mme Isabelle ADELIN, M. Mathieu DESBAT, Aymeric TEVISSEN, Brigitte BOURGEAY, Marie-Charlotte HÉRITIER,

Absents excusés : Jérôme ÉCOCHARD (pouvoir donné à Loïc BOUCHARD)
Olivier PASQUAL (pouvoir donné à Françoise BRESSON)
Laëtitia PONGE (pouvoir donné à Isabelle ADELIN)
Sandrine VÉNÉRUSO

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 12 votants : 15

→ Secrétaire de séance : Mme Nadine MICHON

→ Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 02 février 2024. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

FINANCES : BUDGET COMMUNAL

1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SGC DE VILLEFRANCHE S/S ET DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 de la commune présentent des soldes identiques comme suit :

⇒ **La section de fonctionnement** fait ressortir les résultats suivants :

- Dépenses réalisées : 1 286 837.74 €
- Recettes encaissées : 1 760 005.25 €

Soit un excédent de fonctionnement constaté de 473 167.51 €

CA COMMUNE - Dépenses de fonctionnement 2023			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2023	%
Chapitre 011	Charges à caractère général	401 538.22 €	31.00%
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	683 109.33 €	53.00%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	149 918.72 €	12.00%
Chapitre 66	Charges financières	20 675.87 €	2.00%
Chapitre 67	Charges spécifiques	31 595.60 €	2.00%
	Total	1 286 837.74 €	100.00%
	EXCÉDENT 2023 à reporter/2024	473 167.51 €	
	Total	1 760 005.25 €	

CA COMMUNE - Recettes de fonctionnement 2023			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2023	%
Chapitre 2	Report excédent fonctionnement 2022	38 139.88 €	2.00%
Chapitre 013	Atténuations de charges	49 340.60 €	3.00%
Chapitre 70	Produits des services	106 109.61 €	6.00%
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 313 248.96 €	75.00%
Chapitre 74	Dotations et participations	174 826.67 €	10.00%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	39 792.80 €	2.00%
Chapitre 77	Produits spécifiques	38 546.73 €	2.00%
	Total	1 760 005.25 €	100.00%

⇒ **La section d'investissement** fait ressortir les résultats suivants :

- Dépenses réalisées : 858 357.46 €
- Recettes encaissées : 940 669.87 €

Soit un excédent d'investissement de 82 312.41 €

CA COMMUNE - Dépenses d'investissement 2023			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2023	%
Chapitre OO1	Report affectation résultats 2022 (déficit)	211 488.69 €	25%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	467 634.83 €	54%
Chapitre 19	Régularisations d'opérations	27 400.00 €	3%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	13 152.17 €	2%
Chapitre 23	Immobilisations en cours	138 681.77 €	16%
	Total	858 357.46 €	100%
	EXCÉDENT 2023 à reporter/2024	82 312.41 €	
	Total	940 669.87 €	

CA COMMUNE - Recettes d'investissement 2023			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2023	%
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	290 019.81 €	31%
1068	Affectation résultat 2022	500 000.00 €	53%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	120 750.00 €	13%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0.06 €	0%
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	29 900.00 €	3%
	Total	940 669.87 €	100%

Mme le Maire est invitée à se retirer pour le vote du compte de gestion et du compte administratif de la commune 2023.

M. Alain NODIN, conseiller municipal le plus âgé, soumet au vote l'approbation de ces résultats.

Après vote, le compte de gestion et le compte administratif 2023 sont approuvés à l'unanimité.

2 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET COMMUNAL

⇒ Il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 (473 167.51 €) sur le budget primitif 2024 comme suit :

- Report sur le Budget de fonctionnement 2024 - Compte 002 « Excédents de fonctionnement reporté » pour **173 167.51 €**
- Report sur le budget d'investissement 2024 - Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : **300 000,00 €** afin de couvrir les échéances des emprunts 2024.

Mme le Maire souligne l'importance de prévoir la couverture du remboursement des échéances d'emprunt 2024 par report ; cela met en exergue la bonne gestion financière des finances communales.

⇒ Il est proposé l'affectation des résultats d'investissement 2023 (82 312.41 €) sur le budget primitif 2024 comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement 2023 sur le Budget d'investissement 2024 – Compte 001 « Résultats d'investissement » section recettes pour **82 312.41 €**

Après vote, l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2023 issue du compte administratif de la commune est approuvée à l'unanimité.

FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT

1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SGC DE VILLEFRANCHE S/S ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2023

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 du budget assainissement présentent des soldes identiques comme suit :

⇒ **La section de fonctionnement** fait ressortir les résultats suivants :

- Dépenses réalisées : 67 824.10 €
- Recettes encaissées : 119 422.31 €

Soit un excédent de fonctionnement constaté de **51 598.21 €**

CA ASSAINISSEMENT – Dépenses de fonctionnement 2023			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2023	Pourcentage
Chapitre 011	Charges à caractère général	8 388.26 €	12.00%
Chapitre 42	Dotations aux amortissements	59 435.84 €	88.00%
Chapitre 65	Créances admises en non-valeur	- €	0.00%
	<i>Sous total</i>	67 824.10 €	100.00%
	Excédent 2023 à affecter sur 2024	51 598.21 €	
	Total	119 422.31 €	

CA ASSAINISSEMENT – Recettes de fonctionnement 2023			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2023	Pourcentage
Chapitre 70	Produits des services	66 924.30 €	56%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6 077.36 €	5%
Chapitre 77	Produits spécifiques	35 467.93 €	30%
Chapitre 002	Report résultat de fonctionnement 2022	278.05 €	0%
Chapitre 042	Quote part subv virées au résultat de l'exercice	10 674.67 €	9%
	Total	119 422.31 €	100.00%

⇒ **La section d'investissement** fait ressortir les résultats suivants :

- Dépenses réalisées : 25 933.15 €
- Recettes encaissées : 388 125.90 €

Soit un excédent d'investissement de **362 192.75 €**

CA ASSAINISSEMENT – Dépenses d'investissement 2023			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2023	Pourcentage
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	4 224.00 €	16%
Chapitre 23	Immobilisations en cours	11 034.48 €	43%
Chapitre 40	Subventions d'équipement	10 674.67 €	41%
	Sous total	25 933.15 €	100.00%
	Excédent 2023 à affecter sur 2024	362 192.75 €	
	Total	388 125.90 €	

CA ASSAINISSEMENT – Recettes d'investissement 2023			
Chapitres	Désignation	Réalisé 2023	Pourcentage
Chapitre 001	Report excédent Inv 2022	323 156.90 €	83%
Chapitre 10	FCTVA	5 533.16 €	15%
Chapitre 040	Opération ordre transfert entres sections	59 435.84 €	2%
	Sous total	388 125.90 €	100.00%

Mme le Maire est invitée à se retirer pour le vote du compte de gestion et du compte administratif du budget assainissement 2023.

M. Alain NODIN, conseiller municipal le plus âgé, soumet au vote l'approbation de ces résultats.

Après vote, le compte de gestion et le compte administratif 2023 d'assainissement sont approuvés à l'unanimité.

2 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

⇒ Il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 (**51 598.21 €**) sur le budget primitif 2024 comme suit :

- Report sur le Budget de fonctionnement 2024 - Compte 002 « Excédents de fonctionnement reporté » pour **51 598.21 €**

⇒ Il est proposé l'affectation des résultats d'investissement 2023 (362 192.75 €) sur le budget primitif 2024 comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement 2023 sur le Budget d'investissement 2024 –
Compte 001 « Résultats d'investissement » section recettes pour **362 192.75 €**.

Après vote, l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2023 issue du compte administratif du budget assainissement est approuvée à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES :

VOTE DES TAUX sur les TFB – TFNB – TH sur les logements vacants et résidences secondaires

Mme le Maire rappelle les taux appliqués sur l'année 2023 :

① RAPPEL DES TAUX APPLIQUÉS SUR 2023 :

	Taux votés pour 2023
Taxe Foncière / Bâti	20.61 %
Taxe Foncière / non Bâti	29.23 %
Taxe habitation résidences secondaires	4.94 %
Taxe habitation sur les logements vacants	4.94 %

Ainsi, chaque commune doit se positionner sur les taux à appliquer sur 2024 concernant la TFB, la TFNB ainsi que la TH applicable sur les résidences secondaires et logements vacants sachant que :

- Soit la même augmentation est appliquée à tous les taux
- Soit elle peut se différencier mais si le taux de TFB ne bouge pas, celui de la TH ne pourra être modifié....

Mme le Maire propose que les taux de 2023 soient reconduits pour 2024 à l'identique et elle souligne que le maintien des taux était une promesse de campagne lors des dernières élections municipales.

Après vote, l'assemblée a approuvée à l'unanimité le maintien des taux pour 2024.

FINANCES COMMUNALES :

Vote du Taux de Fongibilité délégué au maire dans le cadre de la nomenclature comptable M57

Mme le Maire rappelle que toutes les communes doivent dorénavant appliquer la nomenclature comptable M57 et à ce titre, l'assemblée délibérante est appelée tous les ans à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cela signifie que l'assemblée autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, *dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.*

L'utilisation de cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition de crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections; ce qui offre la possibilité de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'au titre de 2023, il n'a pas été nécessaire d'utiliser cette disposition. Si cela devait être le cas courant 2024, Mme le Maire devrait en informer les membres du conseil municipal lors de la session du conseil municipal immédiatement consécutive à cette prise de décision.

Mme le Maire propose que le taux de fongibilité de 7.5% soit reconduit au titre de 2024.

Après vote, l'assemblée a approuvée à l'unanimité la reconduction du taux de fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 % pour 2024.

FINANCES COMMUNALES :

VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire demande l'ajournement de ce point inscrit à l'ordre du jour du fait du manque d'information concernant certaines associations.

Après vote, l'assemblée approuve à l'unanimité la l'ajournement de ce point.

FINANCES COMMUNALES : DEMANDES DE GARANTIE SUR EMPRUNTS

① DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS À ACCORDER À ALLIADE HABITAT

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande d'ALLIADE HABITAT concernant la garantie d'emprunts à accorder par la commune sur ses emprunts consentis par la Banque des Territoires pour la réalisation du programme « Réhabilitation de 18 logements – Rue de l'Eglise ».

La demande de garantie se monte globalement à 1 109 243 €. Le Département du Rhône a d'ores et déjà accordé une garantie sur ces emprunts à hauteur de 50% (sur 554 621.50 €) et la CCBPD s'est également portée garant à hauteur de 25 % (277 310.75 €).

La demande porte donc sur une garantie à accorder par la commune de Civrieux d'Azergues à hauteur de 25% soit sur un montant de 277 310.75 €.

Les caractéristiques financières des lignes de prêts se composent comme suit :

- 1 prêt PAM Eco-prêt (*PAM=Prêt Avance Mutation dédié à la rénovation énergétique*) représentant 28% de la valeur totale et contracté sur une durée de 15 ans au taux de 2.25 % indexé sur le Livret A
- 1 prêt PAM représentant 72 % de la valeur totale et contracté sur une durée de 25 ans au taux de 3.60 % indexé sur le Livret A

À titre informatif, Alliade Habitat a obtenu en 2022 de l'agence de notation financière Moody's une note de crédit long terme de bonne qualité : A1, avec perspective stable.

Mme le Maire rappelle l'accord de principe donné à Alliade Habitat lors de la séance de travail du conseil municipal du 14 décembre 2023 et indique que cette garantie va courir sur toute la durée du prêt et jusqu'à son complet remboursement.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la garantie des emprunts à accorder à Alliade Habitat concernant la réhabilitation des 18 logements situés rue de l'église. Le montant à garantir se monte à 277 310.75 € ; ce qui correspondant à 25% du montant total des emprunts.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité sur la garantie à accorder à Alliade Habitat sur l'emprunt relatif à la réhabilitation des 18 logements situés rue de l'église à hauteur de 25%.

2 DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS À ACCORDER À la SCIC Les 3 COLONNES

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande de la SCIC Les 3 Colonnes portant sur la garantie des emprunts à leur accorder relatif au projet de maintien à domicile d'un sévérien par la mise en place d'un viager.

Présentation de la SCIC Les 3 Colonnes :

Il s'agit d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif dont le siège se situe à Ecully. Leur objectif est la mise en place d'une « maison de retraite » à domicile tout en menant une action sociale d'accompagnement des bénéficiaires par l'apport d'aides administratives diverses, pour éviter une délocalisation en EHPAD, par des rencontres entre bénéficiaires pour rompre l'isolement...

La SCIC achète le logement en viager solidaire directement à la personne âgée en lui laissant le droit de l'occuper tout en lui versant un bouquet et une rente mensuelle garantie à vie : la rente autonomie.

Principe financier

La SCIC les 3 colonnes sollicite auprès de la commune de résidence du propriétaire une garantie sur le Prêt Viager Social (PVS) consenti auprès de la Banque des Territoires.

Si le bénéficiaire décède avant le terme des prêts, la levée de garantie intervient au moment de la vente du bien.

En contrepartie de cette garantie, la commune dispose en priorité, au moment de la libération du logement, de la possibilité de racheter le bien à prix préférentiel soit directement soit via un bailleur social. Mais ce rachat n'a aucun caractère obligatoire. Sans retour de la collectivité, le bien est alors mis en vente par les voies classiques des ventes immobilières.

Caractéristiques des prêts consentis pour la présente demande :

Le PVS est un prêt sous forme d'épargne (Livret A, LDDS, ...) et est assimilé à du logement social. Une collectivité peut donc garantir entièrement ou partiellement ce prêt.

Caractéristiques :

- Durée 30 ans
- Taux : Livret A + 60 pb

Critères des personnes âgées :

- Être âgé(e) entre 78 et 89 ans
- Occupant leur résidence principale
- Viager occupé
- Revenu fiscal de référence : PLAI/PLUS/PLS

Suite à l'expertise immobilière effectuée sur le bien et selon les calculs règlementés du Viager, le bénéficiaire de Civrieux d'Azergues a choisi le versement d'un capital en une seule fois sans rente.

Le coût d'achat total pour la SCIC se montera à 278 355 € (frais d'acquisition inclus).

Le financement par la SCIC Les 3 Colonnes sera effectué ainsi :

- Fonds propres : 100 207.80 €
- Prêts CDC : 178 147.20 €

La demande de garantie porte donc sur le montant de 178 147.20 €

Après vote, cette garantie d'emprunt est rejetée avec 5 votes « contre », 2 votes « pour » et 8 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

- CONCERT en faveur de l'UNICEF le vendredi 07 juin 2024 à la salle des fêtes
- FESTIVAL de MUSIQUE « Musiqu'en Mai » sera organisé par la commune le 25 mai prochain au parc des Verchères avec 3 temps forts :
 - L'accueil des nouveaux arrivants et des bébés nés en 2023
 - Mise à l'honneur de 3 bébés nés en 2023 sur la commune de Civrieux d'Azergues
 - Festival à partir de 17h30 où 4 groupes de musique se succéderontL'organisation de cette journée se fera en collaboration avec plusieurs associations sévériennes.
- Rappel de la date des élections européennes : le dimanche 9 juin (1 seul tour)

La séance est levée à 20h10

Secrétaire de séance
Mme Nadine MICHON

Mme le Maire
Mme Marie-Pierre TEYSSIER

